



texte manuscrit suite partage succession ?

Par **dolphin**, le **11/03/2013 à 18:05**

Bonjour,

Suite au décès de ma grand-mère, ma maman ainsi que ses frères et soeurs doivent se rendre chez le notaire prochainement afin de recevoir la part d'héritage revenant à chacun.

Maman ayant des difficultés à écrire suite à un récent accident de la main droite, voudrait savoir si il lui faudra écrire un long texte manuscrit, (auquel cas elle se ferait représenter), ou s'il lui suffira simplement d'apposer ses initiales en bas de chaque page, puis de signer.
Merci de votre réponse.

Par **Afterall**, le **11/03/2013 à 20:19**

Bonjour,

En toute logique, il ne lui sera demandé que ses initiales et sa signature.